

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 18263

présenté par

M. Pajot

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La viabilité du système actuel de retraite est avérée. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une réforme dans l'urgence qui pénalisera directement de très nombreux Français.